

Document 5

1 Un accord de libre échange : c'est un accord par lequel les pays signataires acceptent une libre circulation des biens et des services entre eux par la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires.

2 Les différents accords conclus entre le Maroc et les autres pays sont :

- Un accord avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie ;
- Un accord avec la Turquie ;
- Un accord avec les Etat Unis ;
- En plus de l'accord avec l'Union Européenne.

3 Les avantages de ces accords sont :

- L'accès à des marchés larges et diversifiés ;
- Attraction des investissements étrangers ;
- Le transfert de la technologie ;
- La concurrence étrangère stimule l'innovation, favorise la baisse des prix, le choix large pour le consommateur ... ,

Les limites :

- La concurrence étrangère risque de détruire les PME et les industries naissantes ;
- Le démantèlement tarifaire réduit les recettes fiscales de l'Etat ;
- La spécialisation implique la dépendance du pays à l'égard de l'étranger ...

4 Un démantèlement tarifaire signifie une réduction progressive des droits de douane.

5 Le commerce extérieur marocain se caractérise par la concentration des échanges sur l'Europe. En effet, plus que la moitié des exportations sont destinées à l'Europe et des importations proviennent de l'Europe. Ce qui représente une source de fragilité et de dépendance vis à vis du marché européen ;

Avec la conclusion de nouveaux accords, le Maroc pourra diversifier ses débouchés, réduire sa dépendance à l'égard de l'Union Européenne, élargir ses marchés et répartir les risques. Mais cela doit être accompagné par une revalorisation des produits exportés, une augmentation de la capacité productive...